

## Compte rendu réunion du CDNTA 17 décembre 2016

**Présents** : Patrice CAPON, Christophe LEMAIRE, Jean-Pierre DESORT, Michel CESZYNSKI, Pascal FLEURY, Edith BLOIS.

**Excusés** : Sébastien VANDENBORRE, Michaël DUPRE, Jules LEDUC, Georges SMALBEEN, Marc MARTEL.

\*\*\*\*\*

### **1/ EMPLOI SPORTIF**

Suite à une réunion avec la Jeunesse et sport, cette dernière pousse à recruter un emploi sportif. Désormais, l'aide ministérielle n'est plus dégressive comme par le passé. Pour financer ce poste, il faudrait générer des revenus.

Le souci est que l'orientation de l'Etat est de favoriser l'emploi. De ce fait, l'orientation qui se manifeste est le tarissement des aides au titre des BE comme le CDNTA les pratique jusqu'à aujourd'hui.

Pas de mise en place au sein du CDNTA pour 2017 mais plutôt réflexion avec en ligne de mire en 2018.

Il faut déjà voir si le CDNTA en a besoin ou non : BE ou autre ?

Dans un premier temps, il faudrait privilégier le terrain et voir ensuite pour le côté administratif. Il faudrait déjà voir si les clubs accepteraient qu'un salarié intervienne en leur sein alors que pour certains cela serait nécessaire vu ce qui peut se voir sur les pas de tirs en compétition.

La problématique est que la formation de BE est d'environ 15 semaines en 1 an. De ce fait, la question se pose sur le fait de savoir qui pourrait consacrer autant de temps à cette formation.

L'autre problématique est que les BE auxquels recourt actuellement le CDNTA sont des entrepreneurs. Donc si recours à un emploi sportif, cela induit que les auto entrepreneurs sur le territoire seraient au chômage.

Donc réfléchir au fait de voir si l'un des BE qui souhaiterait en faire son métier serait intéressé par cet emploi public.

Le souci est que le CDNTA n'a pas un besoin suffisant pour embaucher quelqu'un à temps plein. Du coup, son offre serait de 4 à 5 heures par semaine au mieux.

Il faudrait réfléchir à la possibilité de mutualiser les moyens avec le comité départemental du Pas-de-Calais au sein d'un district Nord-Pas-de-Calais qui serait une sorte de relais du comité régional Hauts de France, ou d'une autre forme de structure dont l'objet est la mutualisation des moyens.

Rencontre avec le CD59 mercredi 21 décembre 2016 sur les activités pendant les vacances scolaires, et toutes sont concernées (petites et grandes vacances). Des parents demandent des stages tir à l'arc pendant les vacances scolaires. Cela pourrait aussi être une piste.

Le futur comité du CDNTA devra réfléchir à cette question et cela lui laissera le temps par rapport aux demandes du CNDS.

## **2/ ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Le projet des statuts reprend les statuts types tout en apportant des précisions par rapport aux précédents statuts. Il précise mieux les missions du secrétaire et du trésorier. Ainsi, le secrétaire remplace le président en cas d'absence ou de carence. Le trésorier a désormais délégation de signature sur le compte bancaire.

Le nombre de membres du comité est actuellement de 10. Dans le modèle de statut, le nombre de membres n'est pas fixé dans la mesure où il revient aux comités de fixer ce nombre. Le projet des statuts prévoit 10 membres.

## **3/ ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Qui fait quoi ?

Rapport d'activité sportive : Marc MARTEL qui transmettra ce document. Edith BLOIS le lira.

Rapport d'activité + rapport moral : Jean-Pierre DESORT (sorte de bilan).

Rapport financier : Michel CESZYNSKI.

Envoi à la Préfecture etc. réalisé par Edith BLOIS.

Distribution des récompenses lors de l'AG :

- Médailles.
- Récompenses pour les 9 jeunes méritants : 50€ pour les 3 qui ont participé aux championnats de France et 30€ pour les 6 autres. Il faut inclure aussi les 400€ déjà payés pour les 2 jeunes méritants qui ont participé aux Championnat de France qui participent au pôle de Compiègne soit 730 €.
- Challenge des clubs.

Pour championnats du Nord sénior, annoncer qu'il y a une récompense en bon d'achat. 50€ (1er), 30€ (2<sup>ème</sup>), 20€ (3<sup>ème</sup>) pour chaque catégorie homme / femme salle et FITA. Pas en fédéral.

## **4/ ELECTIONS LORS DES ASSEMBLEES GENERALES**

Il y a 2 élections à réaliser le 14 janvier 2017 :

1/ le délégué départemental et son suppléant à l'assemblée de la FFTA.

2/ les membres du comité directeur

Ainsi qu'une nomination : celle des vérificateurs aux comptes.